

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DE SAINT HERBLAIN

Par arrêté préfectoral en date du **19 MARS 2013** une consultation du public est prévue à la mairie de SAINT HERBLAIN, 9, rue de Charente, pendant une période de quatre semaines du 16 avril 2013 au 14 mai 2013 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par NANTES METROPOLE Communauté Urbaine portant sur la restructuration de la déchetterie située à SAINT HERBLAIN, au lieu-dit « Tougas ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 29 mars 2013, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de SAINT HERBLAIN, 9 rue de Charente, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de SAINT HERBLAIN, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.